L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR APALACHICOLA.

Le nouveau paquebot, fin voilier, goëlette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande part de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH, 10 avril Nile. Levée, nos 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement). Le navire fin voilier, de première classe, MATTAKESSETT, capitaine Diew, sera expédié sous peu de jours. Pour passage, ayant de beaux emménagements pour loger 5 à 6 passagers, s'adresser à bord ou à (avril 7) FRD. PERRET & GALLY.

POUR ST. JAGO DE CUBA. (Passage seulement)—La goëlette A 1 CREOLE, capitaine R. S. Good, fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre, partira immédiatement. Elle a de larges et commodes emménagements. Pour passage seulement s'adresser à bord, vis à vis le poteau no 24 ou à 7 avril] HARRISON, BROWN & co, rue Royale, 117.

POUR LA HAVANE.—Le magnifique espagnol SAN GABRIEL, capitaine Pages, fin voilier, mettra décidément à la voile pour la susdite désignation, jeudi prochain, 9 du courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co 7 avril rue Toulouse, nc. 27.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. I. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à TH. NICOLET & Co, 7 avril rue Bienville no 26.

POUR TAMPICO.

La goelette MARY & FRANCES, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capt. Auld, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira bientôt; pour la balance du fret et pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN CROSBY. 2 avril— rue de la Douane, no 16.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira le Dimanche 26 d'avril, à 7 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour manœuvrer hors de la ville.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes.

Les commandans devront faire une inspection rigoureuse des habits et des gibernes. Ils devront aussi préparer un contrôle de leurs compagnies et le remettront à l'inspecteur au jour susdit.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

31 mars D. AUGUSTIN, aide de camp

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans] de la somme de $5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de $130 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2. Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses en briques.

2. Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les edifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terre ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre du voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par consé quent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face tandisqu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'en suivant la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se retrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3. Un lot de terre situé en cette villle, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 37 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de $16 par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

98 actions du fonds capital de la banque [d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—60 W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

CHEMIN A COULISSES DE L'OUEST FELICIANA

DES propositions seront reçues par le soussigné, à son bureau à Woodville, Mississipi, jusqu'au 15 mai suivant, pour graduer et faire les ponts dans un espace de 15 milles sur le chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana, à partir du fleuve Mississipi jusqu'au Bayou Sarah, en prolongeant dans le nord. Les plans, profils et désignation des travaux seront exhibés au susdit bureau jusqu'au jour de l'adjudication.

Par ordre des directeurs de la compagnie,

SAM. H. KNEASS,
Ing. en chef de la comp. du chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana.
31 mars

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY, 6 avril rue la Nile Levée, no 28.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 230 caisses de do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A. ST. GEORGES, 7 mars rue St. Louis, no 78.

213 BOUCAUTS de sucre d'une qualité supérieure, à vendre. S'adresser à 4 mars P. J. TRICOU, rue St. Louis,

VENTES PAR LE SHERIF.

Veuve Lacestière, Volant Labarre et autres contre Benjamin F. French.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis. Lundi, le 13ème. jour d'avril suivant, à 1 heure p. m.

Le nègre, esclave nommé BEN, âge d'environ 19 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: $423 avec l'intérêt légal et les frais, comptant; la balance s'il y en a, payable le 4 février 1836, par un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

13 mars F. BUISSON, shérif.

N. B. Le défendant dans cette affaire, a vendu le dit nègre à N. C. Lane pour le compte du quel il est actuellement vendu. B. F. FRENCH.

14 mars—1m

Veuve Antoine Abat exécutrice testamentaire &c. vs. Bernard Dupuy.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Jeudi 23 avril courant, à une heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans la susdite ordre de saisie et de vente, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue Ste. Anne, mesurant 28 pieds 4 pouces (mesure française) de face à la rue Ste. Anne, sur 57 pieds de profondeur, borné, d'un côté, par l'arrière du Théâtre d'Orléans, et de l'autre côté par la propriété de Marcelite Aubry, ensemble une allée on corridor de 3 pieds de large partant de la plus grande profondeur rue Bourbon et passant derrière la propriété de Marcelite Aubry, ensemble également les édifices et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. FRED. BUISSON, 6 avril shérif.

Joseph Abat contre A. Foucher, junr.

DANS LA COUR DE DISTRICT. En vertu d'un ordre alias de saisie et de vente qui m'a été adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, Samedi le 18ème, jour d'avril suivant, à 1 heure P. M., un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans la rue du Maine, entre les rues Condé et Royale, mesurant 66 pieds, plus ou moins, mesure française, de face à la rue du Maine sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, entre ligne parallèles, et où le dit lot se termine 23 pieds plus ou moins, d'où il se prolonge entre 2 autres lignes parallèles avec une largeur de 43 1-2 pieds plus ou moins, sur une nouvelle profondeur de 50 pieds plus ou moins, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent; le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: $5000 comptant avec intérêt et frais. $5000 payable le 5 septembre 1835 L'acquéreur fournissant de bons endosseurs et portant hypothè que jusqu'à parfait paiement.

17 mars F BUISSON, shérif

H. M. Hart & Co. contre Pierre Debuys et autres.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi 20me jour d'avril suivant, à 1 heur P M,

Les esclaves nommés Charles et Frontin abandonnés par J. C. de St. Romes, un des défendants dans cette cause.—Condition comptant.

17 mars F. BUISSON, shérif.

Les exécuteurs testamentaires de B. Lafon contre Edouard Livingston.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi 4 mai prochain à une heure après midi, tous les droits et réclamations quelconques du défendant à et sur une portion de terrain dans le faubourg Ste Marie, ayant 62 pieds de face à la rue de la Commune, 126 pieds sur la rue Tchoupitoulas, 146 pieds sur la rue de la Nouvelle Levée, et 120 pieds, ou environ, dans la ligne qui le sépare de la ci-devant propriété de Livermore, Morse, Miller et Pierce, et appartenant maintenant à Benjamin Story, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et pour la quelle propriété le dit Edouard Livingston intenta un procès contre Benjamin Story dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane, le quel est numéroté 3380 du dossier de la dite cour, ensemble les droits, titres et intérêts du dit Edouard Livingston au dernier procès mentionné. Conditions: comptant

28 mars FRED BUISSON, shérif.

Joseph D. Baldwin contre John Allison.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi 29me jour d'avril suivant, à une heure après midi

L'esclave nommée Marie Françoise, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

27 mars FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy, aîné, contre Daniel Clark, jeune, et François W. Poland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu lundi, le 2ème jour d'avril suivant, à une heure après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir: trois lots de terre situés à McDonough, dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis à vis de cette ville, désignés par les lots no 9, 10 et 11, dans l'plet no 14, sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub.; le dit lot no 9, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Madison. Le dit lot no 10 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, et le dit lot no 11 mesure aussi 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente: $620 avec intérêts, comptant, et $310 payable le 27 février 1836, et si le produit de la vente excède cette somme, la balance sera aussi payée comptant. 27 mars FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Hugh Findlen contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres dans cette ville, Lundi 27 avril suivant, à 1 heure après midi.

La sixième partie du bateau à vapeur Mohawk sujette à sa partie proportionnelle des profits et pertes depuis le 15 juillet 1833.

Un quart du bateau à vapeur Freetrader, sujet à tous ses profits et pertes.

Un quart des débris du bateau à vapeur New Brunswick, sujet à tous ses profits et pertes, le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant.

25 mars FRED. BUISSON, shérif et syndic.

A. A Suarez contre Ed. Howard.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la Cour et du consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, lundi, 27 avril suivant à 1 heure après midi,

L'esclave Nancy et ses deux enfans Patience et Mary, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

25 mars FRED BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Samuel Herman & Fils contre J. Leeds, et J. et P. Hyde.—Dans la cour de district—B. et A. Soulié contre les mêmes. En vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cette ville, à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le mardi, 21e jour d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi, les propriétés suivantes, savoir:

CINQ LOTS DE TERRE contigus, situés rue St. Joseph, entre Tchoupitoulas et Foucher, dans le faubourg Ste. Marie, désignés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les lots nos 1 et 2, se touchant mesurant chacun, mesure américaine, 24 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur. Les nos. 3, 4 et 5, s'adjoignent aussi mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis dans les poursuites ci-dessus. Conditions—comptant.

17 mars F. BUISSON, shérif.

Les Héritiers Hart contre la Compagnie d'Architectes de la Nlle. Orléans.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un acte de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, marchi le 28e jour d'avril suivant, à une heure de l'après-midi, les propriétés suivantes mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un certain lot ou portion de terre ou batture, d'une forme irregulière, no 1 situé en face du faubourg Ste Marie, entre les rues de la Nouvelle Levée et le fleuve Mississipi, terminé d'un côté par les rues Louisa et de la Nouvelle Levée, et de l'autre côté par la ligne qui le sépare de la batture publique, mesurant 248 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, et de l'autre côté, par la ligne qui le sépare de la batture publique, mesurant 248 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 372 pieds dans la ligne qui le sépare de la batture publique, et 308 pieds sur la rue Louisa, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente: $19 000 payable le 18 et 21 de février 1836, et la balance comptant jusqu'à une somme suffisante pour payer $12,000 avec intérêts depuis le 21 de février 1835, coût du protêt et frais de justice. [27 mars] FRED. BUISSON, shérif.

AYANT droit au remboursement des droits.

20 quarts } vin de Porto.
10 baucauds }

en débarquement et à vendre par
1 avril HARRISSON, BROWN & Co.

La société qui a existé sous la raison de Flotte et Michel est dissoute par la mort de Flotte; V. A. Miche continuera seul le même genre d'affaires dans le même ch droit. [7 avril]—6 V. A. MICHOT.

VENTES PAR LE SHERIF.

La compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée contre George G. Hodgdhip.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 6 mai prochain à 1 heure de relevée:

Les propriétés mentionnées et décrites au dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Montégut, au bas de cette ville, mesurant 37 pieds sur la rue projetée no 1, sur 81 pieds 10 pouces de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété des demandeurs et de l'autre côté par celle du défendeur.

2. Un autre lot de terre contigu au précédent, mesurant, plus ou moins, 28 pieds de face à la rue projetée no 1 sur 81 pieds 10 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété du Chevalier de Reggio, et de l'autre côté par le terrain ci-dessus mentionné, appartenant au défendeur, ensemble tous les edifices qui s'y trouvent.

3. Un lot de terre situé au faubourg Montégut, au bas de cette ville. mesurant, mesure française, 28 pieds 5 pouces et demi de face à la rue Montégut sur 74 pieds de profondeur. Conditions—comptant.

3 avril FRED. BUISSON, shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—Dufour fils ce vs. Eugène Montandon.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le samedi 9 mai prochain, à 1 heure de relevée.

La mulâtresse esclave nommée Pauline, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions—comptant.

23 avril FRED. BUISSON shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Austin Woodfolk contre Samuel M. Woodfolk—En vertu d un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi 9 mai prochain, à une heure de relevée.

La mulâtresse nommée Maria Graham, âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions—comptant, (3 avril) FRED. BUISSON, shérif.

Miramond, O'Duhigg & co. et autres contre Alexandre Baron.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, et du consentement des parties, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 22 avril courant, à midi, 64 esclaves dénommés et désignés dans le dit ordre, comme suit, savoir:

Hommes—Jupiter, 34 ans, Sam, 30; Jac., 80; Isaac, 45; Sizeman 35; John 24; Cezar 23; Sam 22; Tom 28; Richmond 35; Cato 25; Grand Ned 30; Lyndsey 35; Cyrus 27; Baptiste John 32; Joseph 35; Grand Peter 25; Brave Boy 30; Franklin 31; Moses 30; Sam 26; Petit Ned 21; Essux 21; Randal 21; Frank 24; Monday 25; Robert 20; Dick 20; William 25; Willis 18; John 19; Enoch 25; Petit Joe 18; Sambo 45; James 35; Nelson 20; Henry 35; Joe 21; Adams 21; Honoré 19; Sam 20; Lee 16; Petit Peter 21; Jacob 18. FEMMES—Pamella 30 ans; Rasandy 25, et son enfant de 2 mois; Henriette 21, et son enfant d'un an et 2 mois; Mary 22, et son enfant d'un an et 2 mois; Betsy 20; Lucy 40; Mary 35; Mary 40, Reitp Petite Anna 18; Beckey 20; Sarah 20; Anna 23; Rose 26; Winny 25; Petite Beckey 25; Suzanne 22; Esther 20; Pauline 21; Rosette; saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 8, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

4 avril FRED. BUISSON shérif.

Laurent Millaudon contre la Compagnie d'Architectes de la Nouvelle-Orléans.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, j'ai saisi et j'exposerai en vente les propriétés suivantes appartenant à la Compagnie des Architectes, le jeudi 7 mai prochain, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Poydras, à midi précis, savoir:

1. Treize terrains contigus, situés à l'encoignure des rues Edouard et de l'Annonciation, cinq desquels font face à la rue Annonciation et sont bornés par la propriété de James M. Reynolds d'un côté, et par la rue Edouard de l'autre côté.

Chaque terrain mesure 24 pieds de face sur 100 pieds de profondeur; les 8 autres terrains font face à la rue Edouard entre les rues St. Thomas et Annonciation, sont de différentes grandeurs et ont l'avantage d'avoir une allée derrière.

2. Sept maisons commodes, à étages et en briques, contiguës et situées à l'encoignure des rues St. Thomas et Edouard, chaque maison est divisée en deux salles et un corridor au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher au premier; il y a aussi dans la cour une bâtisse en briques à étages dépendant de chaque maison, et divisée en une cuisine au rez de chaussée, et deux chambres au premier; les bâtisses sont couvertes en ardoises, les cours sont carrelées en briques et sont munies d'une cuve, latrines, etc.

3. Treize six terrains vacans et touchant aux nouvelles bâtisses appartenant à la dite compagnie, situés à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delor, commençant à partir de la maison située le plus haut et s'étendant sur la rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue Louisa, sur la rue Louisa jusqu'à la rue Pearl, sur la rue Pearl jusqu'à la rue Delor, et sur la rue Delor jusqu'à joindre le derrière des édifices ci-dessus mentionnés.

4. Neuf jolies maisons neuves à deux étages, avec magasin au rez de chaussée, contiguës et situées à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delor, couvertes en ardoises et ayant un balcon en fer. Le magasin au rez de chaussée a deux ouvertures sur la rue, le premier étage se compose d'une anti-chambre, deux jolies salles séparées par une porte à coulisses, le second étage est aussi divisé en deux chambres à coucher pour chaque maison; il y a une bâtisse neuve à étage, divisée comme suit, savoir:—cuisine, dépense, chambre à domestiques et latrines au rez de chaussée et trois chambres à coucher commodes, ainsi que des latrines au premier, les cours sont carrelées et il y a dans chacune une grande cuve, un puits avec pompe patentée.

5. Huit élégantes maisons à deux étages, contiguës et situées à l'encoignure des rues Carondelet et Hévia, chaque maison se compose au rez de chaussée d'un corridor, de deux salons élégans garnis chaque d'une cheminée en marbre et séparés par une porte à coulisses, au premier étage de deux grandes chambres à coucher avec cheminées en marbre et deux grands cabinets et un corridor; au second trois chambres à coucher, un corridor, trois grands cabinets; un grenier vaste et aéré qui peut facilement être divisé en trois chambres à coucher. Pour chaque maison il y a une grande bâtisse en briques et à étages divisée comme suit: cuisine, dépense, deux chambres à domestiques et latrines au rez de chaussée; quatre chambres à domestiques et latrines au premier. Toutes ces maisons sont couvertes en ardoises, ont des escaliers en marbre et une grille en fer sur la façade, les cours sont toutes dallées en pierre et garnies d'une cuve, d'un puits et d'une pompe patentée—elles sont construites des meilleurs matériaux et finies avec soin. Derrière chaque maison il y a un morceau de terre de 26 pieds sur 29, réservé pour y construire une écurie et remise et ouvrant sur un corridor de 20 pieds à l'usage commun des acquéreurs.

6. Dix terrains vacans, contigus sur le triangle à la jonction des rues Nouvelle Levée et Louisa; ces terrains sont de dimensions différentes et font presque tous face aux deux rues.

7. Maisons neuves à étages et en briques avec une partie de la façade en granit; ces maisons sont contiguës et situées sur le triangle à la jonction des rues Delor et Louisa, près le nouveau marché, elles sont couvertes en ardoises et construites des meilleurs matériaux et avec soin. Sous les rapports de la situation pour les affaires elles ne le cèdent à aucune, étant placées dans le voisinage immédiat de l'endroit où sont débarquées les denrées d'en haut, et ayant une vue pleine de tout de tout le port.

8. Douze terrains vacans contigus et situés sur le cours des Tritons, entre les rues Philippa et Baronne mesurant chacun 25 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur et s'étendant jusqu'à une allée qui se trouve derrière et sur laquelle ils ont aussi une façade de 25 pieds.

9. Dix terrains de diverses dimensions contigus et situés sur la rue Baronne, faisant face au Chemin de Carrollton, mesurant chacun 24 pieds de face sur 147 pieds de profondeur, et s'étendant jusqu'à une allée. sur laquelle ils mesurent également 24 pieds de face.

10. Un autre terrain vacant situé à l'encoignure des rues Julie et Philippa, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la première, 120 pieds sur la seconde et 29 pieds 8 pouces de face sur l'allée courant parallèlement à la rue Julie.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit avec l'intérêt de 7 pour cent par an ajouté aux billets qui devront être endossés à satisfaction. Si le nom des endosseurs, qui devra être donné au moment de la vente, ne convenait pas, les vendeurs se réservent le droit d'annuler immédiatement la vente et de revendre de suite. Chaque acte de vente contiendra la clause de non aliénando.

Si les billets ne sont pas payés à leur échéance ils porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'au paiement, sans pour cela que l'acquéreur ait le droit d'étendre le terme de paiement.

Les acquéreurs de propriétés sur lesquelles il existe des édifices seront tenus de les faire assurer à leurs frais, pour une somme égale à la valeur qui sera fixée par le vendeur; et les polices d'assurance seront transférées à la Banque de cité, pour par elle être gardées pour le compte des parties intéressées.

6 avril FRED. BUISSON, shérif.

Banque de la Bourse.

Avis des Commissionnaires.

CONFORMÉMENT à un acte intitulé "Acte pour incorporer la Banque de la Bourse de la Nouvelle Orléans", approuvé le 1er avril de cette année.

Les soussignés commissionnaires nommés par le dit acte d'incorporation font savoir par ces présentes que le livre de souscription sera ouvert rue de Chartres no. 7, Lundi 20 d'avril, et que ce dit livre restera ouvert tous les jours (les Dimanches excepté) entre les heures de 10 du matin, et 2 de l'après midi, jusqu'à mardi 11 mai suivant, inclusivement. Commissionnaires.

JOHN HAGAN. LUCIEN HERMANN,
NATHANIEL DICK, O. PRITCHARD,
JOHN B. BYRNE, MAUNSEL WHITE,
THOMAS BARRETT, PETER DEBUYS,
SAML. J. PETERS.
4 avril

MELASSE—On a besoin de 15,000 gallons de melasse à prendre sur habitation. S'adresser à WHITE & co. 11 avril rue de la Douane, no 2.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
VENTE DE BEAUX ESCLAVES ACCLIMATES.

IL sera vendu le 13 avril courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, savoir: 1. Neuville, âgé de 27 ans, créole, bon charretiet et bien entendu à dompter les animaux; 2. Randal, âgé de 29 ans, un peu tonnelier et charretier; 3. Bill, âgé de 30; nègre de champ, bon sujet; 4. Joseph Horle, âgé de 20 ans, nègre de champ, bon sujet; 5. Jacob, âgé de 30 ans do; 6. John, âgé de 25 ans, nègre de champ, bon sujet et bon laboureur; 7. William Brown, âgé de 25 ans, nègre de champ, bon sujet et laboureur; 8. Henry, âgé de 27 ans, nègre de champ, bon sujet et laboureur; 9. Joe, âgé de 25 ans; 10. Willis, âgé de 18 ans, charretier; 11. Elick, 20, entendu à l'équipage; 12. William, 22, laboureur; 13. Jessy, 26, do; 14. Jeff, 20, do, charretier; 15. Minor, 27, do do; 16. John, 25, charpentier; 17. Julie, négresse, âgée de 28 ans et ses enfans, un de deux ans et l'autre de deux mois, négresse de champ; Lucinda, âgée de 20 ans, négresse de champ et domestique de maison; 19. Constance, négresse créole, âgée de 20 et son enfant Congo, âgé de 5 ans.

Conditions: 1 an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aucun esclave ne sera livré avant que les actes de vente ne soient signés.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 10 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 13 avril, à l'heure de midi, à la Bourse Hewlett: 17 beaux terrains situés dans le faubourg Marigny, entre les rues Craps, Grands Hommes, des Poètes et Enghien; les dits terrains sont très élevés. On donnera les dimensions de chacun au moment de la vente. Conditions; payable 4 un et deux ans. 3 avril

A VENDRE—Un lot de terre avec une maison, no 113 composée de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie, une cuisine, etc.

Le dit lot est situé rue Dauphine, entre les rues Conti et St. Louis, ayant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur,

S'adresser à M. Fleury Generelly, rue St. Pierre et St. Pierre. 8 avril—d

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,
Rue Chartres, no. 182.

A PAYA offre en vent un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux; pièces de théâtre, etc. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographie en tout genre, paysages, fleurs, sujets gracieux et modes: chapeaux d'hommes en soie superfins; casquetes en drap, en coutil et en crin; chemises de toile de coton, d'indienne et en guingham; cravates noires et en couleur; cols; cravattes en satin, à carreaux, en crinoline et autres, mouchoirs foularda et en batiste très variées; parapluies et ombrelles; jeux de dames, dominos; lotos, raquettes, volants, etc.; orgues et belles guitarres de Josset; jonc à épée; bamboux à poignards; cannes en bois de fer; ébène, etc; assortiment de gants et gilets pour bals; grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier, et binoches pour dames; fusils français; pistolets à choves, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quincaillerie; parfumerie fine; cravaches et fouets de fantaisie, et un grand nombre d autres articles.

Il tient aussi les boites conserves de Colin; des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Baudry, des cages; de la graine pour les oiseaux; do pour les jardins.

A. Paya partant pour France, dans le courant du mois, prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire regler leurs comptes. 8 avril

200 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront payées à quiconque ramènera à leur maîtresse les 2 esclaves suivans, et fera connaître les coquins qui les ont volés à la pension de madame Terrel, en juin dernier.

JAMES, garçon très actif, âgé de 12 ans, presque blanc, les cheveux droits et unis. Il est très connu ayant été employé ces trois dernières années à apporter du bois de la Levée.

ANNE, sa sœur, âgée de 10 ans, griffe, petite fille très vive, habituée depuis 1831 jusqu'à 1834 à sortir avec madame Terrel.

La susdite récompense sera payée comme suit: $50 pour chaque de ces deux esclaves remis à mon domicile, ou pour toute information qui peut me les faire retrouver; $25 pour chaque, et 100 pour la conviction du voleur ou des voleurs. RICHARD TERREL,
7mars— rue Tchoupitoulas.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront payées à quiconque logera dans une des geoles de cet état la négresse nommée MORNING, âgée de 22 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, ayant de grosses lèvres, une cicatrice au cou, bégayant un peu à la première parole, parlant anglais et très peu français, ayant appartenu à M. Belloc. Les personnes qui peuvent la recevoir sont priées de ne point le faire, sous peine d'être poursuivis par toute la rigeur des lois. BARRELLE.
10 avril—3 rue vieille Levée, no. 7.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.
à la Baie de Pascagoula.

Cette maison de campagne est située sur la rive Est du Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable du lieu, la brise contin